

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 059-215901604-20230413-13042023DELIB01-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 27

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents excusés : 4

Procurations : 04

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 24

Contre : 03

Abstentions : 00

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme PAWLAK Corinne, M. ROLI Jordan, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, Mme DELAIRE Emeline donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, Mme DEMORTIER Léa donne pouvoir à Mme ANSART Mélanie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. WALLOT Geoffrey

Date de convocation
06 avril 2023

OBJET : Adoption d'un règlement relatif à l'attribution des subventions communales aux associations

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Dans une volonté de transparence et soucieuse de faciliter le déroulement du traitement de chaque demande, la collectivité souhaite se doter d'un règlement d'attribution des subventions aux associations.

La proposition de règlement d'attribution des subventions aux associations, si elle est approuvée, s'appliquera à l'ensemble des subventions versées aux associations.

Elle définit les conditions générales d'attribution, la procédure d'instruction ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Toute association sollicitant une subvention sera tenue de respecter la procédure mise en place par la commune : délai, documents à remplir et à retourner.

La commission des associations réunie le vendredi 21 mars a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

18 AVR. 2023

Affichage le :

18 AVR. 2023

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Le Secrétaire de séance

Geoffrey WALLOT

Après délibération,

à la majorité des suffrages exprimés

(24 pour – 3 contre : Philippe DE NOYETTE, Nathalie CABAREZ, Ingrid DEHON),

le Conseil Municipal

approuve le règlement d'attribution des subventions communales aux associations.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 13 avril 2023
Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Mairie de CRESPIN

293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN

Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr